



Oqtf apres une demande de regroupement familial

Par **gorillazzzz**, le **13/12/2008** à **03:46**

Maître bonjour,

Je suis de nationalité algérienne , je vis en FRANCE depuis 2001 Étudiant en 2ème année Master, je suis marié en France avec une marocaine avec un titre de séjour salarié, je suis père d'un enfant né en France .

je suis victime d'un OQTF que j'ai reçu début de l'année , j'ai fait un recours gracieux qui m'a été rejeté .

Avant l'OQTF j'ai fait une demande de regroupement familial sur place au près de l'ANAEM , qui a été suivie par une visite d'un expert pour vérifier la conformité de notre appartement , maintenant le dossier de regroupement familial est bloqué au niveau de la préfecture pour cause d'OQTF .

- Est-ce que c'est possible d'arrêter la procédure de regroupement familial malgré que j'ai fait le dossier avant que l'OQTF soit prononcé ?

- Malgré l'OQTF j'ai fini mon année universitaire , j'ai donc réussi à obtenir mon diplôme et j'ai eu une promesse d'embauche pour un poste de cadre ingénieur.

est ce que c'est possible de contester la décision du préfet au près d'un tribunal ?

Cordialement .

